



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve orale unique d'admission de l'examen professionnel de technicien des systèmes d'information et de communication de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur

Session 2021

CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR :

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur est ouvert aux techniciens de classe supérieure des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur titulaires justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

La préparation à l'épreuve d'admission consiste à renforcer la capacité des participants à préparer les éléments de leur parcours professionnel ainsi qu'à se présenter face à un jury dans les meilleures conditions, au regard des exigences de l'épreuve orale et en tenant compte des attentes des jurys.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

Une **préparation en présentiel** de deux journées animée par un formateur externe sera axée sur des apports théoriques mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concret, de debriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail en groupe, sous-groupe, individuel).

Elle sera organisée au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'intérieur situé 27, cours des Petites Ecuries à Lognes (77185).

Important :

Cet examen professionnel est composé **d'un oral unique d'admission** s'appuyant sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>.

L'ouverture d'un compte est demandée aux nouveaux utilisateurs. Les candidats connus de la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur qui leur a été créé lors d'une inscription à une préparation de concours, de cours en ligne, etc... .

Cette formation e-learning est composée de plusieurs modules de quelques minutes chacun. Ces modules aideront le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettront de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel, réservées aux agents de l'administration centrale, sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Pour accéder à la fiche d'inscription et connaître les dates de sessions, veuillez consulter sur le site intranet de la DRH rubrique **RECRUTEMENT & FORMATION > L'OFFRE DE FORMATION** ou cliquez [ici](#).

Des formations en présentiel d'aide à la constitution du dossier RAEP sont organisées au niveau local pour les agents situés en province.

3 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et adressée à l'animateur (ou correspondant) de formation en charge de recenser les inscriptions à la préparation au plus tard **le lundi 16 mars 2020**.

Les candidats devront impérativement mentionner leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent) sur la fiche d'inscription.

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après cette date ne sera pas prise en compte.

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation en présentiel s'engagent à se présenter aux deux journées. En cas d'absence justifiée à cette formation, il est **obligatoire** de prévenir le gestionnaire de la préparation à l'adresse suivante : gestionnaire3-prompro@interieur.gouv.fr

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – FINANCEMENT

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Logistique :

Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas pris en charge par la SDRF.

Les agents du périmètre police se verront adresser un QR code par la section organisation opérationnelle des stages à la division des formations aux fonctions administratives, techniques et scientifiques (DFFATS) afin de se restaurer.

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours interne.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

Dates prévisionnelles de l'examen professionnel de technicien de classe exceptionnelle des SIC du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2021 :

Date d'ouverture des inscriptions à l'examen professionnel : **mardi 18 février 2020**

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : **mercredi 18 mars 2020**

Date limite d'envoi des dossiers RAEP (par voie électronique ou postale) : **mercredi 18 mars 2020**

Date prévisionnelle de l'épreuve orale d'admission : **entre le 4 et 20 mai 2020**